



NIMES UNIVERSITE  
CS 13019  
Rue du Dr Georges  
SALAN  
30021 NÎMES CEDEX 01

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

---

### *OBJET DU MARCHE*

Exploitation, Conduite, Entretien et Maintenance d'installations CVC de l'Université de Nîmes (3 sites – P2/P3)

Marché Type PF

---

**Date et heure limites de réception des offres : le 30 Juillet 2026 à 12H**

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet .....	3
1.2 - Mode de passation .....	3
1.3 - Type de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation .....	3
1.5 - Nomenclature .....	3
1.6 - Renouvellement.....	3
1.7 Réalisation de prestation similaires :.....	3
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres .....	4
2.2 - Forme juridique du groupement .....	4
2.3 - Variantes .....	4
3 - Conditions relatives au contrat.....	4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
4 - Contenu du dossier de consultation .....	5
5 - Présentation des candidatures et des offres .....	5
5.1 - Documents à produire .....	5
5.2 - Visites sur site .....	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	7
6.1 - Transmission électronique.....	7
6.2 - Transmission sous support papier .....	9
7 - Examen des candidatures et des offres .....	9
7.1 - Sélection des candidatures .....	9
7.2 - Attribution du Marché.....	10
7.3 - Suite à donner à la consultation .....	11
8 - Renseignements complémentaires.....	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	11
8.2 - Procédures de recours .....	11

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Prestations d'exploitation, d'entretien, de maintenance et de conduite des installations de production et distribution de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de climatisation et des équipements connexes ci-après définis, de l'Université de Nîmes

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type de contrat

Pour l'atteinte des objectifs ci-dessous mentionnés, le marché associe l'exploitation avec le suivi de la performance des installations et la maintenance.

Selon le Guide de rédaction des Marchés Publics d'exploitation du chauffage établi en application de la décision n° 2007-17 du 4 mai 2007 du comité exécutif de l'Observatoire Économique de l'Achat Public, la partie exploitation des sites sera de type P.F (marché Prestation — Forfait).

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations ne sont pas alloties.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
50721000-5	Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage
39715000-7	Chauffe-eau et chauffage de bâtiment ; équipement de plomberie
42510000-4	Echangeur de chaleur, matériel de climatisation et de matériel de filtration

## 1.6 - Renouvellement

Le marché pourra être prolongé de manière TACITE par le MAITRE D'OUVRAGE pour 2 (deux) périodes de 1 (un) an.

## 1.7 Réalisation de prestation similaires :

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## **2 - Conditions de la consultation**

### **2.1 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.2 - Forme juridique du groupement**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

### **2.3 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

### **2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

### **2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles**

Sans objet

## **3 - Conditions relatives au contrat**

### **3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le marché prend effet à sa date de notification au titulaire.

Le marché est conclu pour une durée de 3 (Trois) ans. **Il pourra être prolongé de manière TACITE par le POUVOIR ADJUDICATEUR pour 2 (deux) périodes de 1 (un) an.**

### **3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

En cas de délai de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliquée par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année

civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

#### 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe l'attestation de visite
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (BPU et DPGF)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes (3)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### 5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

##### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :**

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Le candidat retenu aura 7 jours à compter de la demande pour produire :

- Une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) correspondant aux indications portées sur l'acte d'engagement.
- un État annuel des certificats reçus : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declarationcandidat>
- l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis) ou équivalent.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

## Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes : <ul style="list-style-type: none"><li>- Le bordereau des prix unitaires (BPU)</li><li>- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)</li></ul>	Non
Le certificat de visite des locaux complété et signé	Non
Le mémoire technique	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

### 5.2 - Visites sur site

Afin de prendre connaissance des spécificités et contraintes de chaque site, **une visite des sites est obligatoire.**

Afin d'effectuer cette visite, les candidats devront se présenter sur le site Vauban de l'université de Nîmes uniquement les jours suivants :

- **Le 16 Juillet 2026 à 14h départ de la visite du site Vauban puis déplacement sur les sites HOCHE, CARMES**

Pour tout renseignement complémentaire concernant la visite, les candidats peuvent contacter M. LEROY par mail : [technique@unimes.fr](mailto:technique@unimes.fr)

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3029034&orgAcronyme=f2h>

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée (excepté l'éventuelle copie de sauvegarde).

**Attention : le courriel que le candidat aura utilisé sur le profil acheteur pour le dépôt de son offre, sera automatiquement et exclusivement celui utilisé par l'administration pour la correspondance en phase analyse de son offre (demande de compléments ou précisions éventuels, négociation le cas échéant, information sur le rejet ou l'attribution, notification du contrat). Ce courriel doit donc être actif, valide et consulté régulièrement par le candidat.**

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Les candidats trouveront sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques nécessaires au dépôt d'une offre dématérialisée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plate-forme : Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme ; Assistance téléphonique ; Module d'autoformation à destination des candidats ; Foire aux questions ; Outils informatiques.

Les candidats ont la possibilité de poser des questions sur les documents de la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr), ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise à l'adresse suivante : NIMES

UNIVERSITE

Service des affaires juridiques, institutionnelles et de la commande publique CS

13019

Rue du Dr Georges SALAN 30021

NÎMES CEDEX 01

Ou déposée à l'adresse suivante :

NIMES UNIVERSITE

Service des affaires juridiques, institutionnelles et de la commande publique BAT D

BUREAUX 118

CS 13019

Rue du Dr Georges SALAN 30021

NÎMES CEDEX 01

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. La signature électronique n'est pas exigée au stade du dépôt de l'offre.

En cas d'utilisation de la signature électronique lors de l'attribution du marché, elle doit être individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature doit être apposée sur le fichier à signer (acte d'engagement et DC4 le cas échéant) et non sur un dossier compressé, car la signature électronique du pli global n'a pas valeur d'engagement du candidat. Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format xAdES.

## **6.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## **7 - Examen des candidatures et des offres**

### **7.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution du Marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L. 2152-4 et R. 2152-1 à R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<b>1-Prix des prestations</b> 1.1-Prix des prestations (DPGF) : note /35 1.2-Prix des prestations (BPU) : note /5	40.0 %
<b>2-Qualité des prestations notée à partir du cadre du mémoire technique</b> 2.1 : Moyens humains affectés à l'opération avec CV des intervenants, Moyens matériels et Méthodologie d'Intervention : note/40 2.2 : Qualité et Justification du programme de P3 du Candidat : note/15 2.3 Moyens de communication avec le Pouvoir Adjudicateur : note/5	60.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre la moins disante)/(montant de l'offre à noter) \* base de notation  
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Le prix des prestations est apprécié au regard des éléments complétés dans la décomposition prix global et forfaitaire (DPGF) et du Bordereau de Prix Unitaires (BPU).

Montant de l'offre = montant total de la DPGF

La DPGF (notée sur 35 points) Le critère prix des prestations sera jugée sur la somme des prix P2 + P3 en €HT annuel

Note Candidat =  $35 * (\text{Prix total P2 P3 annuel du candidat le moins-disant (€ HT)} / \text{Prix total P2 P3 du candidat (€HT)})$

Le BPU (noté sur 5 points) sera jugé sur la base d'une simulation.

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère sur la base d'un DQE non transmis aux Candidats

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre

rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Toute question éventuellement posée pendant la période des analyses des offres ne rentrera en aucun cas dans une forme de phase de négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3, R.2143-4 et R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur examinera les offres avant les candidatures tel que prévu à l'article R 2161-4 du Code de la commande publique.

### **7.3 - Suite à donner à la consultation**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3029034&orgAcronyme=f2h>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont à la disposition des candidats via le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3029034&orgAcronyme=f2h>

### **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal administratif de Nîmes  
16 avenue Feuchères  
CS 88010 30941  
NÎMES cedex 09  
Téléphone : 04.66.27.37.00  
Télécopie : 04.66.36.27.86  
Courriel : [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)

Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif de Nîmes 16  
avenue Feuchères  
CS 88010 30941

NÎMES cedex 09

Téléphone : 04.66.27.37.00

Télécopie : 04.66.36.27.86

Courriel : [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)

Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges Relatifs aux Marchés Publics BOULEVARD  
PAUL PEYTRAL  
13282 MARSEILLE CEDEX 20



NIMES UNIVERSITE CS 13019  
Rue du Dr Georges SALAN 30021  
NÎMES CEDEX 01

**ATTESTATION DE VISITE A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A L'OFFRE CONCERNANT LA  
CONSULTATION POUR LA PRESTATION  
EXPLOITATION, CONDUITE, ENTRETIEN ET MAINTENANCE D'INSTALLATIONS  
CVC DE L'UNIVERSITE DE NIMES (3 SITES – P2/P3)  
SAUF EN CAS DE JUSTIFICATIONS ATTESTANT DE LA CONNAISSANCE  
APPROFONDIE DES SITES ET DE SES CONTRAINTES**

M./Mme (Nom et Qualité)

.....  
.....

représentant l'université de Nîmes, certifie que M./M

me

.....  
.....  
.....

de la société (Raison sociale + téléphone)

.....  
.....  
.....

S'est présenté(e) le

.....

A l'université de Nîmes pour visiter les lieux d'exécution des prestations concern  
ant la consultation susvisée.

Signature du représentant de l'université de Nîmes